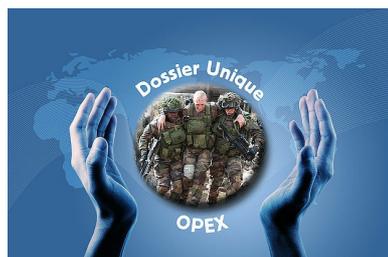


ESPACE MILITAIRE

Le dispositif Dossier Unique en faveur des blessés en opération (DU OPEX)

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) et la Direction des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD) ont travaillé en commun pour développer un applicatif informatique spécifique, permettant d'améliorer le suivi médico-social du militaire blessé en opération.



Outre la CNMSS et la DRH-MD, le dispositif associe les cellules d'aide aux blessés des différentes armées (CABAT, CABAM, CABMF AIR, DGGN/BAS), l'Action sociale de la Défense, le Service de santé des armées, l'Office national des anciens combattants, le service des pensions et des risques professionnels du ministère, la Mutuelle Uneo, l'Association générale de prévoyance militaire et le Groupement militaire de prévoyance des armées.

L'application a vocation à améliorer la réactivité et la coordination des acteurs en matière d'attribution des différentes aides financières pouvant être allouées aux blessés et à leur famille.

Le dispositif s'applique aux militaires concernés par un départ en opération extérieure.

L'imprimé d'identification constitue le point d'entrée.

Le périmètre du dispositif concerne les militaires projetés en opération extérieure (OPEX) et les militaires blessés de la Gendarmerie nationale en mission intérieure (MISINT) hors territoire métropolitain.

Le dispositif s'appuie sur le consentement du blessé à partager des informations le concernant, formalisé sur un imprimé spécifique.

Si vous avez été blessé en opération et que votre entité en a informé la cellule d'aide aux blessés concernée, sachez que désormais votre interlocuteur unique est la cellule d'aide.

Les blessés des entités interarmées (DGA, service des essences...) sont pris en charge par les cellules d'aide aux blessés des armées dont relève la mission OPEX.

Le dispositif DU OPEX permet d'assurer le suivi dans la durée, de la prise en charge des prestations induites par votre blessure.

Si vous n'avez pas renseigné l'imprimé d'identification avant votre départ en OPEX vous pouvez vous adresser à votre cellule d'aide pour réaliser les démarches administratives, a posteriori.

> [Télécharger l'imprimé d'identification du blessé en OPEX](#)

- Consulter le Dossier unique du blessé en OPEX sur le site du Ministère de la Défense

